



**Communiqué de presse
diffusion immédiate**



Pour

COVID-19 : Imposition d'un couvre-feu à Ivujivik

Kuujuuaq, le 13 octobre 2021 – Un couvre-feu entrera en vigueur ce soir, à Ivujivik, en raison de l'écllosion récente de COVID-19. Le couvre-feu est imposé par le chef du Service de police du Nunavik et le directeur de la sécurité publique, Jean-Pierre Larose. Selon ce dernier, il s'agit d'une mesure de précaution visant à freiner la propagation de la COVID-19.

Le couvre-feu est une mesure de prévention cherchant à protéger les Ivujivimmiut de la propagation potentielle du virus.

Dès ce soir, tous les Ivujivimmiut doivent demeurer à la maison, entre 23 h et 7 h. Le couvre-feu sera en vigueur pendant une période indéfinie.

Tous les vols réguliers à destination et en provenance d'Ivujivik sont annulés jusqu'à nouvel ordre. L'aéroport est fermé à toute circulation, sauf pour les services essentiels.

M. Larose insiste sur le fait que les gens doivent demeurer à la maison. Moins il y a de contacts entre les résidents des différentes communautés, plus les résidents ont la possibilité de limiter la propagation du virus. Les visites à la coopérative devraient se limiter à un membre par ménage. Elles doivent être aussi courtes que possible, dans le respect des mesures de prévention appropriées.

Les Nunavimmiut sont incités à se faire vacciner dès que possible. Le vaccin est le moyen le plus efficace dont nous disposons pour arrêter la propagation de ce virus très contagieux dans nos communautés.

Les policiers mettront en application le couvre-feu avec le soutien de tous les villages du Nord. Les maires et leurs conseillers municipaux jouent un rôle important quand vient le temps de veiller à ce que leurs citoyens respectent le couvre-feu, et que tous mettent en application la distanciation sociale et évitent de prendre des mesures qui posent une menace pour le bien-être d'autrui.

Tout renseignement sur d'autres mesures adoptées, s'il y a lieu, afin de freiner la propagation de la COVID-19 au Nunavik sera transmis immédiatement.

Rhéal Séguin
Administration régionale Kativik

Tél. : 819-964-2961, poste 2358
media@krg.ca

-30-

L'Administration régionale Kativik est un organisme public non ethnique créé en 1978, en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. L'organisme est chargé de presque l'entièreté du territoire québécois au nord du 55^e parallèle, dans différents domaines, comme les questions municipales, le transport, l'environnement, les services de police, l'emploi, la formation de la main-d'œuvre, la sécurité du revenu, les services de garde d'enfants, les ressources renouvelables, l'aménagement du territoire, la sécurité civile et le développement économique.